



## Chartre de comportement des membres de l'APPG. REGLEMENT INTERIEUR DE L'APPG

A l'aube de cette nouvelle saison 2019, nous vous remettons en même temps que votre bulletin d'adhésion, la présente chartre de comportement et de règlement de notre Association à laquelle nous vous demandons d'adhérer.

### **Point 1 :**

\* Lors des inscriptions au local du Club :

- Nous vous demandons d'être bien présent aux plages horaires d'inscription aux concours ( Généralement de 18h30 à 19h30 )
- Nous vous prions de ne pas fumer dans le local du Club.
- Nous vous prions d'écrire lisiblement vos coordonnées sur les bulletins.
- Nous vous prions si vous ne pouvez être présent lors de l'inscription aux concours, de vous faire représenter par un membre.
- ATTENTION : Aucune inscription non payée ne sera validée. En cas d'absence c'est le membre qui vous représente qui prend en charge votre règlement.

### **Point 2 :**

Cette année à partir du 28 Janvier 2018 durant la première partie de la saison, chaque réunion du Bureau sera accessible à l'ensemble des membres de notre Association pour qu'ils puissent éventuellement donner leur avis sur les décisions débattues par les Membres du Bureau. **Les règles sont :**

\* Lors des réunions de Bureau:

- Arriver à l'heure
- Respecter les durées prévisionnelles de réunion et l'ordre du jour.
- Accepter de ne pas consommer de boissons alcoolisées pendant la réunion, lorsque celle ci se passe au local de Dégrad des Cannes.
- ne pas fumer à l'intérieur du local
- Savoir écouter l'autre en laissant développer les arguments sans interrompre, parler les uns après les autres en se respectant..
- La parole est distribuée par le Président aux mains levées



### **Point 3 :**

\* Lors des concours sur la plage :

- Garder la plage propre .
- Ramener ses déchets.
- Enterrer les appâts.
- Ramener les mégots de cigarettes.
- Respecter le poisson autant que faire se peut. Ne pas couper le dard des raies.
- Coupez au ras de l'hameçon le fil d'un poisson ayant engagé profondément
- Privilégier le no kill
- Evitez de consommer des boissons alcoolisées personnelles sur la plage pour l'image du Club.
- Courtoisie entre les participants.
- Respecter le règlement du championnat.
- Mesurer avec attention les poissons.
- S'appliquer lors de la pesée des poissons.

### **Point Particulier :**

**Le Bureau 2019 de l'APPG a pris comme mesure de ne plus mettre à disposition de boissons alcoolisées de plus de 5° lors des inscriptions, des réunions de Bureau. Cette mesure est motivée de part la possibilité de mise en cause pénale du Président de notre Association en cas d'accident de voiture d'un des membres participants, si l'un des membres accuse un taux supérieur à 0.5 gramme.**

**Cette mesure est aussi prise du fait que notre Club est aussi un club sportif. Cette mesure va de soi de ce fait.**

**Nous invitons l'ensemble de nos membres à la compréhension.**

**Concernant les remises de prix après les concours, des boissons de plus de 5° pourront être proposées. Nous vous invitons à vous engager à une consommation modérée, afin de ne pas dépasser le seuil autorisé par la loi.**

**Le Président**

**Le Membre  
Nom**

**Prénom**

